

Franck Louvrier (LR) : en campagne à La Baule mais employé à temps plein à Nice



En campagne pour la mairie de la Baule, le conseiller régional LR Franck Louvrier est définitivement un homme très occupé. Bien qu'assez présent à la Baule où son élection est loin d'être acquise, il est cependant embauché à temps plein par la métropole de Nice, comme il est écrit dans son contrat d'engagement que nous nous sommes procurés.

Des éléments sur ses émoluments confortables liés à ce contrat – 5911.17 € par mois – avaient déjà [filtré sur Riposte Laïque](#). Selon nos informations, ce chiffre ne prend pas en compte sa prime au mérite, qui n'est pas divulguée. L'ancien conseiller en communication de Nicolas Sarkozy le vaut bien...

Nous rappelons par ailleurs qu'il ne touchait que... 53 € 75 d'indemnités brutes à la Baule, où il est simple conseiller municipal, mais que ses fonctions de vice-président du PNR de Brière lui ouvraient droit à des indemnités de 505,1 € au maximum ; par ailleurs, comme conseiller régional, vice-président au Tourisme et membre de la commission permanente, il avait droit à une indemnité maximale de 3725,44 € bruts.

Nous nous sommes procuré son contrat d'engagement, qui porte

le visa préfectoral en date du 2 janvier 2019. Il est passé entre la Métropole Nice Côte d'Azur d'une part et Franck Louvrier d'autre part. L'article 1 précise : « la Métropole Nice Côte d'Azur engage monsieur Franck Louvrier en qualité de directeur de la communication et des relations institutionnelles contractuel, emploi de catégorie A, à temps complet, au sein de la maison de la métropole Nice Côte d'Azur, à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 ».

AR PREFECTURE
006-200050195-20181213-LOUVRIER-CC
Reçu le 02/01/2019

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par monsieur le président, **Christian ESTROSI**,

d'une part,

et :

monsieur Franck LOUVRIER, né le [REDACTED], de nationalité française,
demeurant à [REDACTED],

d'autre part,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

CONSIDERANT la déclaration de la Métropole
Alpes-Maritimes ;
CONSIDERANT que le poste budgétaire N° NCA0004670 est ouvert ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Fonction et durée

La Métropole Nice Côte d'Azur engage **monsieur Franck LOUVRIER** en qualité de directeur de la communication et des relations institutionnelles contractuel, emploi de catégorie A, à temps complet, au sein de la Maison de la Métropole Nice Côte d'Azur, à compter du **1er janvier 2019** jusqu'au **31 décembre 2021** pour exercer les missions suivantes :

A

AR PREFECTURE
008-200030195-20181213-LOUVRIER-
Regu le 02/01/2019

- Conception et conduite de projets, plans ou campagnes de communication institutionnelles,
- Gestion et suivi des différents outils de communication,
- Prospection de partenaires pour les projets du territoire,
- Elaboration de la stratégie de dialogue et d'ouverture vis-à-vis des acteurs institutionnels,
- Développement et animation du réseau des partenaires institutionnels,
- Proposition du plan média et des outils de communication.

ARTICLE 2 : Rémunération

Monsieur Franck LOUVRIER en contrepartie de ses fonctions, percevra un traitement indiciaire mensuel correspondant au 7^{ème} échelon du grade d'administrateur hors classe - Hors Echelle P chevron, revalorisé à chaque augmentation générale des fonctionnaires, augmenté d'indemnités compensatrices de frais de logement et de chauffage, et d'indemnités compensatrices de prestations à caractère familial.

Il précise ses attributions : « conception et conduite de projets, plans ou campagnes de communication institutionnelles, gestion et suivi des différents outils de communication, prospection de partenaires pour les projets du territoire, élaboration de la stratégie de dialogue et d'ouverture vis-à-vis des acteurs institutionnels, développement et animation du réseau des partenaires institutionnels, proposition du plan média et des outils de communication ». Ouf !

Un périmètre conséquent qui fait dire à cet expert de la communication chevronné : « vu l'étendue de ses attributions, il y a de quoi y a passer des journées très bien remplies, en commençant tôt et en finissant tard le soir. Tous les jours de la semaine. C'est quand même étonnant qu'il trouve le temps d'être aussi en campagne aux municipales, sur les plateaux TV et au conseil régional, quand est-ce qu'il dort, le pauvre ? ».

L'article 2 porte sur sa rémunération : « Monsieur Franck Louvrier en contrepartie de ses fonctions percevra un traitement indiciaire mensuel correspondant au 7^e échelon du grade d'administrateur hors classe ». Un poste budgétaire, « n° NCA0004670 est ouvert ».

Embauché par la métropole de Nice, mais le poste est à Paris...

La maison de la métropole Nice Côte d'Azur se trouve non à Nice, mais 41-43 rue Saint-Dominique à Paris. Elle est officiellement présentée comme une « *antenne business au cœur de la capitale, dédiée à tous les acteurs économiques, publics et privés, issus du territoire azuréen* ». Elle est dirigée par Virginie Atlan.

Fait étonnant, Franck Louvrier [n'apparaît pas](#) dans la présentation de cette antenne, ni [d'ailleurs sur Twitter](#) où sont indiqués les événements organisés par cette antenne. Et la communication autour de ces initiatives semble reposer [exclusivement](#) sur les épaules de Virginie Atlan, du moins pour la communication sur les réseaux sociaux.

Franck Louvrier est très présent à la Baule

Pendant ce temps, Franck Louvrier est très présent à la Baule. Dans la mesure où il poste sur Facebook tous les événements où il est présent, en bon candidat hyperactif, nous les avons comptés.

En décembre, il fait ses vœux le 31 sur la plage, lance son nouveau programme au El Chaco le 20, est à la session régionale des Pays de Loire le 18, déjeune à Louisa Pampa le 17 à la Baule, est au concert du Rotary à Atlantia le 15, le 12 il est au Noël d'Escoublac. Le 11 en tant que vice-président au tourisme, il est sur le stand des Pays de Loire au salon du Nautisme à Paris, le 8 il est au marché de La Baule, la veille il déjeune à Louisa Pampa, le 5 il accompagne Christelle Morançais, présidente du conseil régional, en visite à la Baule, le 4 il est au conseil syndical du parc naturel régional de Brière qu'il préside, et le 1 au Noël du Guézy. En résumé, sur les 21 jours avant la trêve de Noël, il n'affirme pas être à la Baule, à Nantes ou pris par ses fonctions au conseil régional pendant neuf jours.

En novembre, il est le 29 à l'AG du comité régional du Tourisme des Pays de Loire, le 26 il accompagne Christelle Morançais en visite toute la journée et déjeune « *avec des militants engagés pour la campagne des municipales* », le 18 il participe aux 60 ans des villes fleuries à Atlantia, le 17, il

est avec son équipe de campagne au bar les Palmiers, le 16, il est au match du [7^e tour de la coupe de France](#) contre Angoulême, le 15 au conseil municipal de la Baule, le 11 aux cérémonies de commémoration de l'Armistice, le 10 au match du RC Baulois contre le SNO et au festival du cinéma dont la région des Pays de Loire est partenaire, le 7 à une réunion au Village club du soleil à la Baule, le 2 à l'Hippodrome de Pornichet, le 1 à une commémoration militaire à la Baule. Cela ne fait que 14 jours sur les 30 de novembre où il n'affirme ne pas être à Paris.

Lorsqu'il est interviewé, il ne parle guère de Nice, ni des Pays de Loire

On pourrait continuer ainsi longtemps. Mais on peut aussi s'intéresser aux interviews qu'il donne, lorsqu'il est à Paris... où il ne parle guère de la métropole de Nice dont il est censé cornaquer la communication. Nous nous limiterons à ceux où sa présence physique est établie à un instant T – autrement dit la télé.

Par exemple le 15 janvier, interviewé par Karl Zéro, il parle... [du retour de Nicolas Sarkozy](#) en politique, ou plutôt de son absence. Le 7 janvier, cette fois sur LCI face à Zemmour, il intervient en tant que « *président nantais du comité du tourisme des Pays de Loire* » et membre des LR, mais ils parlent... [de Nicolas Sarkozy encore](#).

Le 18 juin 2019, il intervient dans le 24 h Pujadas, qui [parle](#)... de la réforme du chômage et de la coupe d'Afrique des banlieues. Le 28 octobre 2019, toujours dans le 24 H Pujadas dont il fait partie des chroniqueurs attitrés, l'émission [roule](#) sur l'EPR de Flamanville et l'attaque de la mosquée de Bayonne.

Le 1^{er} octobre l'émission [parle](#) de Lubrizol et du bonus-malus, le [24 septembre](#) sur les retraites, la SNCF et l'affiche sur le voile de la FCPE, le [15 octobre](#) sur la fiscalité des entreprises, l'université de Cergy-Pontoise et la Syrie, [le 13 août](#) sur Salvini et le pétrole... On notera d'ailleurs qu'il y intervient en tant que « *conseiller régional des Pays de*

Loire »... mais il n'y parle guère des Pays de Loire non plus.

« Un faisceau d'indices étonnants sur son emploi par la métropole de Nice »

Selon les éléments que nous avons recueillis, Franck Louvrier passe au moins la moitié de son temps à la Baule. « Généralement, il part le lundi et rentre jeudi, voire vendredi. Tout ce temps il est à Paris, et en fin de semaine à la Baule. Un peu comme les députés VSD présents dans leur circonscription vendredi, samedi et dimanche », explique un très proche, qui pense que « cela ne l'empêche pas de travailler dans son train ».

Rompu aux arcanes de la politique, ce Baulois est bien plus dubitatif : « dans son contrat il n'y a rien sur la fixation de ses horaires, de son poste – « au sein de » ne veut pas dire qu'il est basé à, il n'a pas d'obligation d'être présent à Paris ou à Nice, il a un mandat dans un autre département, il est en campagne active... bref, c'est un faisceau d'indices étonnant sur son emploi par la métropole de Nice », explique-t-il, avant de s'interroger : « les Niçois et les habitants de la métropole de Nice devraient se demander, en leur qualité de contribuables locaux, si l'argent de la métropole de Nice est employé dans les règles ».

La qualité de contribuable local permet entre autres, en justice administrative, [d'agir en justice](#) lorsqu'une décision d'une collectivité locale entraîne une perte de recettes ou une dépense supplémentaire... Il s'agit d'une jurisprudence constante du Conseil d'État, depuis [l'arrêt Casanova](#) (29/3/1901), renouvelée et confirmée depuis à maintes reprises.

Cet autre observateur chevronné de la politique bauloise conclut : « en réalité, Louvrier n'a pas le choix. Il se dirigeait vers une élection dans un fauteuil en 2017, il a été balayé par la vague En Marche. Maintenant, il n'a plus le choix. Pour continuer à exister politiquement, il a besoin d'avoir la mairie de la Baule pour aller plus loin. Mais nous doutons qu'il restera à la Baule manger des bulots en novembre. Et pour gagner la Baule, il faut des moyens. Les 53

*€ d'indemnités de conseiller municipal qu'il perçoit ici ne
suffisent pas ».*

Emmanuel Goldstein